

LES FRAIS DE SOLUTION ÉPARGNE VIE	
Montant minimal de versement initial	1.000 € (ou 500 € en cas de mise en place de versements libres programmés)
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	15 € (pris en charge par l'assureur, si l'adhérent n'est pas déjà membre à l'association AGORA)
FRAIS ANNUELS	
FRAIS DE GESTION DU CONTRAT	
Frais des supports	
- Support euros	0,60 %
- Support unités de compte	0,90 %
- Support Eurocroissance	Non concerné
FRAIS DE GESTION DES UNITÉS DE COMPTE	
1/ Gestion libre	
Fonds actions (moyenne)	1,88 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	NA
Fonds obligations (moyenne)	Non concerné
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	
Fonds immobilier (moyenne)	Non concerné
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	
Fonds diversifiés (moyenne)	Non concerné
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	
2/ Mode(s) de gestion par profil	
Mode de gestion Prudent (moyenne)	1,83 %
Mode de gestion Equilibre (moyenne)	1,84 %
Mode de gestion Engagé (moyenne)	1,86 %
Mode de gestion Dynamique (moyenne)	1,84 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	Non concerné
AUTRES FRAIS ANNUELS	
Frais forfaitaires	Non concerné
Frais proportionnels	
Frais de la garantie décès plancher	2,52 % maximum par an du capital sous risque
Frais de la garantie optionnelle décès cliquet	2,52 % maximum par an du capital sous risque
FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)	
Frais à l'entrée	0 €
Frais sur versement	2% maximum
Frais de changement de modes de gestion (hors arbitrages en découlant)	0 €
Frais de mise en place de l'option de sécurisation des plus-values	0 €
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	0,50 % des sommes désinvesties
Nombre d'arbitrages gratuits par an	12 (hors arbitrages automatiques réalisés dans le cadre de l'option sécurisation des plus-values gratuits)
Frais de rachat	0 %
Frais sur les versements de rente	3 % maximum
Frais de transfert interne sortant vers un autre produit	0 %